

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/02/2018

**Délibération n° D-2018-31**

**OPAH RU Niort - Attribution de subventions pour l'amélioration  
de l'habitat**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Développement Urbain et  
Habitat**

**OPAH RU Niort - Attribution de subventions pour  
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2007, la Ville de Niort a mené consécutivement deux OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort, en partenariat avec l'État, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La deuxième OPAH RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, a permis de subventionner l'amélioration de 215 logements de propriétaires occupants et la réhabilitation complète de 96 logements locatifs. Après dépôt de leur dossier et notification de l'Anah, les propriétaires disposent d'un délai d'un an pour commencer les travaux et de trois ans pour les finir.

À ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, sept demandes de versement des subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Elles concernent l'amélioration énergétique de six logements de propriétaires occupants et la réhabilitation de deux logements locatifs conventionnés sociaux.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	<b>Subventions Ville de Niort</b>	Subventions totales
Logement 1	9 329,40 €	2 054,90 €	11 384,30 €
Logement 2	10 485,60 €	2 247,60 €	12 733,20 €
Logement 3	6 572,25 €	1 960,50 €	8 532,75 €
Logement 4	7 124,90 €	2 083,40 €	9 208,30 €
Logement 5	4 598,00 €	1 266,40 €	5 864,40 €
Logement 6	7 638,55 €	2 225,30 €	9 863,85 €
Logement 7	12 970,58 €	15 919,05 €	28 889,63 €
Logement 8	19 944,42 €	8 884,51 €	28 828,93 €
<b>Total</b>	<b>78 663,70 €</b>	<b>36 641,66 €</b>	<b>115 305,36 €</b>

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 36 641.66 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Demande de paiement subventions Ville de Niort - Conseil municipal du 5 02 18**

Version du 18/01/18

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Nombre de logements	Type de projet	Fin de travaux	Surface habitable en m <sup>2</sup>	Montant des travaux TTC	Dépense subventionnée par l'Anah au paiement	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la Ville de Niort	Montant des subventions VILLE de Niort	Taux/prime VILLE	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN
		19 rue Denis Diderot 79000 NIORT	1	PO TM HM	oct.-17	85	16 810 €	15 549,00 €	9 329 €	50% + ASE 1554,90€	15 549,00 €	2 054,90 €	10% + ASE 500€	/	/
		9 avenue Louis Pasteur 79000 NIORT	1	PO TM HM	oct.-17	95	18 437 €	17 476,00 €	10 486 €	50% + ASE 1747,60€	17 476,00 €	2 247,60 €	10% + ASE 500€	/	/
		10 rue de Coburg 79000 NIORT	1	PO M HM	nov.-17	100	15 440 €	14 605,00 €	6 572 €	35% + ASE 1460,50€	14 605,00 €	1 960,50 €	10% + ASE 500€	/	/
		9A rue René Bazin 79000 NIORT	1	PO M HM	dec-17	110	22 319 €	15 834,00 €	7 125 €	35% + ASE 1583€	15 834,00 €	2 083,40 €	10% + ASE 500€	/	/
		4 Allée Fernande Fleury 79000 NIORT	1	PO TM HM	dec-17	80	8 085 €	7 664,00 €	4 598 €	50% + ASE 766€	7 664,00 €	1 266,40 €	10% + ASE 500€	/	/
		6 rue des Charmes 79000 NIORT	1	PO M HM	dec-17	85	18 201 €	17 253,00 €	7 639 €	35% + ASE 1600€	17 253,00 €	2 225,30 €	10% + ASE 500€	/	/
		168-170 avenue de Paris 79000 NIORT	2	PB LCS - Logement dégradé	sept.-17	59,24	152 308€	45 482,99 €	12 970,58 €	25% + ASE 1600€	45 482,99 €	15 919,05 €	35%	/	/
				PB LCS - Travaux lourds	sept.-17	51,2		52 413,44 €	19 944,42 €	35% + ASE 1600€	52 413,44 €	8 884,51 €	15% (travaux) et 20% pour la façade	/	/

\* Dossier MEAR : la subvention de l'Anah a été versée aux propriétaires via un financement PROCIVIS mais celle de la VDN devra être versée sur le compte des propriétaires

\* Dossier SCI les Hauts de Paris : le calcul des subventions Anah est réalisée sur la dépense subventionnée à l'engagement et non au paiement car la subvention au paiement ne peut être supérieure au montant décidé à l'engagement. Nous joignons donc la fiche de calcul à l'engagement pour avoir le montant de la dépense subventionnée. En revanche, le montant payé par l'Anah diffère de quelques centimes du montant engagé sans que cela puisse être expliqué. Le même mode de calcul a été retenu pour la ville (subvention calculée sur la dépense subventionnée à l'engagement). La subvention façade a été incluse dans logement 2. Nous avons retenu 5112,46€ de dépense subventionnable pour la prime façade de la Ville sur la facture de 8530,73€ (en pj), les autres travaux ne concernant pas les logements locatifs.